

Corrigé.—Les salles : une salle, chaque salle, quelque salle, plusieurs salles, toute salle, nulle salle, aucune salle, autre salle, même salle ;—de l'industrie : chaque industrie, quelque industrie, plusieurs industries, toute industrie, aucune industrie, nulle industrie, autre industrie, même industrie, etc.

III. Mettez au singulier les noms pluriels, et réciproquement, avec les adjectifs indéfinis qui les accompagnent ; remplacez aussi les noms féminins par des masculins, et réciproquement, toutes les fois que ce sera possible.

Corrigé.—Tous les produits : singulier, tout produit ; féminin, toute production ;—quelque connaissance : pluriel, quelques connaissances ; masculin, quelques aperçus, etc.

STATISTIQUES POUR EXERCER LA MÉMOIRE DES CHIFFRES ET FORMER AU CALCUL.

Une femme dans l'Illinois a rapporté à son propriétaire vingt minots de fèves à \$4, 1000 de maïs à \$1, 300 d'avoine à \$1, 300 de patates à \$1, et 300 de blé à \$1 25c.

QUESTION.—Quel est le revenu total de cette terre ? On assure que le propriétaire sur ce revenu fait un profit net de \$1000. Répartissez ce profit sur les diverses espèces de produit et dites combien il a dû dépenser pour obtenir chaque minot de chaque espèce de produit ? Dans ce calcul est compris l'intérêt du coût de la terre dont vous n'avez pas à vous occuper et qui se trouve représenté par le coût de chaque espèce de grains.

—Il y a dans la ville de New-York 1,617 maisons de pierre qui sont estimées en totalité (moins 13 d'entre elles dont la valeur n'a pas été donnée par le recensement) à \$32,267,310 ; 29,977 maisons de briques. Valeur (moins 203) \$211,531,806 ; 10,928 maisons de bois. Valeur (moins 149) \$751,811.

QUESTIONS.—Quelle est l'un portant l'autre la valeur de chaque maison de New-York en tenant compte des maisons dont la valeur n'est pas donnée ? Quelle est la valeur relative dans New-York d'une maison de bois comparée à celle d'une maison de brique ? D'une maison de brique comparée à une maison de pierre ?

AVIS OFFICIELS.

ANNEXION DE PARTIE DU TOWNSHIP DE BLANDFORD A LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE GENTILLY.

Il a plu à Son Excellence, l'Administrateur du Gouvernement en Conseil, d'approuver que le sixième lot du premier rang du Township de Blandford dans le comté de Nicolet, soit compris dans la partie du dit Township qui a été ajoutée à la municipalité scolaire de Gentilly le 9 juillet dernier.

HONORAIRES A PERCEVOIR.

Il a plu à Son Excellence, l'Administrateur de la Province, autoriser le Surintendant de l'Éducation à percevoir pour chaque copie de documents exigée en vertu de la 13e clause de la 9e V. c. 27, douze sous par cent mots et un chelin pour le certificat, le produit de ces honoraires devant aider à défrayer les dépenses de la bibliothèque du département de l'Instruction Publique.

NOMINATIONS.

ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

M. John Brauneis, professeur de musique, est nommé professeur adjoint à la place de M. Labelle, dont la démission a été acceptée.

COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence, l'Administrateur de la Province, a bien voulu approuver les nominations suivantes de commissaires d'école :

Comité de Beauharnois.—St. Stanislas de Kostka : MM. Denis Campbell, Louis Bertrand, Joseph Cousineau, Théophile Courville et François Devayen dit Laframboise.

Comité de Charlevoix.—St. Tite des Caps : MM. Thaddée Simard et Louis Lamotte.

Comité des Deux-Montagnes.—St. Jérôme No. 4 : MM. Edouard Gougeon, François Thérien et Isidore Paquin.

Comité de Charlevoix.—St. Fidèle : M. François Tremblay Picoté.

Comité de Gaspé.—Percé : M. Edouard Guilmet.

Comité d'Arthabaska.—Balstrade : MM. Jean Paul Landry, Olivier St. Cyr, Joseph Belliveau, Charles Hébert et Olivier Bergeron.

Comité de Darcheter.—Frampton : MM. Léon Rousseau et Peter Lyons.

PIERRE J. O. CHAUMAR,

Surintendant de l'Éducation.

AVIS AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Messieurs les Commissaires sont prévenus qu'il ne sera plus accordé d'autorisation pour la vente d'aucune de leurs propriétés sans que l'on ait obtenu l'opinion de l'inspecteur autant sur l'opportunité de la vente que sur la suffisance du prix de vente ou de la mise à prix en cas de vente par enchère. Pour faciliter l'expédition de ces affaires, MM. les Commissaires feront bien d'indiquer le prix de vente ou la mise à prix dans l'exposé des motifs de leur demande, et d'obtenir préalablement la recommandation de l'inspecteur.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

MONTREAL, (BAS-CANADA), OCTOBRE, 1857.

De l'Utilité des Leçons de Choses.

Nous commençons à reproduire dans cette livraison une série de leçons de choses tirées de l'*Ami de l'Enfance*, recueil périodique de Paris ; nous avons aussi commencé dans le *Journal of Education* une autre série de leçons semblables tirées du recueil anglais de Londres, "Papers for the School-Masters." Les instituteurs qui reçoivent les deux journaux (et nous sommes heureux de dire qu'il y en a un grand nombre), feront bien de comparer ces deux séries l'une avec l'autre ; ils y trouveront la matière d'une foule d'observations utiles et apprendront d'une manière pratique beaucoup mieux que par toutes les explications que nous pourrions leur donner, la manière de cultiver agréablement l'intelligence des jeunes enfants. Rien n'est plus intéressant que de voir dans une école bien tenue le maître donner sa leçon aux jeunes élèves surtout lorsqu'il a l'avantage d'avoir des tableaux enluminés autour desquels il peut les grouper. Attentifs aux paroles du maître, l'œil fixé, tantôt sur lui, tantôt sur le tableau, ils sont partagés entre le désir d'apprendre et celui de montrer ce qu'ils savent déjà. Avec quelle vivacité ils répondent à la question du maître, en complétant la phrase qu'il a le soin de leur laisser achever pour lui-même !

Il est très possible que des enfants n'écoutent pas la lecture qu'on leur fait, il est possible même qu'ils n'écoutent point les récitaions de leurs camarades ou qu'ils donnent leur propre leçon machinalement et sans presque savoir ce qu'ils disent ; mais il est sans exemple que des enfants tant soit peu intelligens n'aient pas suivi avec attention une leçon de chose bien donnée.

Les commencemens sont si simples que l'enfant lui-même s'étonne qu'on lui fasse des questions dont la réponse est si facile. Mais bientôt la présomption naissante en lui se trouve corrigée par une question plus difficile, et en même temps il apprend à procéder du connu à l'inconnu, à apprécier le mérite des vérités qui lui paraissent triviales, lorsqu'il lui faut revenir en arrière et s'appuyer sur elles pour aller plus avant.

La leçon de chose substitue au livre froid et inanimé le tableau gai et presque vivant par ses couleurs, elle substitue à